



## **Herbicide Prospect**

### **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous-catégorie 3.11**

**Numéro de la demande :** 2021-2073  
**Demande :** Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – nouveaux organismes nuisibles)  
**Produit :** Herbicide Prospect  
**Numéro d'homologation :** 33635  
**Principes actifs (p.a.) :** Carfentrazone-éthyle [27,97 g/L] et halauxifène [15 g/L]  
**Numéro de document de l'ARLA:** 3276485

#### **Contexte**

L'herbicide Prospect est homologué pour la suppression de latifoliées avant le semis du canola, du canola Brassica Juncea, du canola-navette, du lin, de la moutarde (y compris la moutarde d'Abyssinie, ainsi que la moutarde orientale, brune et jaune), du soja, des pois de grande culture, du maïs de grande culture, du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps. Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

#### **But de la demande**

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide Prospect afin d'y ajouter les allégations relatives à l'efficacité ci-après, lorsque le produit est appliqué à raison de 0,333 L de produit par ha (9,3 g carfentrazone éthyle/ha + 5 g d'halauxifène/ha) avec ou sans 0,5 % d'huile végétale méthylée.

Allégations de suppression :

- dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et jusqu'à une hauteur de 15 cm);
- échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de la cinquième feuille et de 2 talles);
- stellaire moyenne (jusqu'à huit feuilles);
- saponnaire des vaches (jusqu'au stade de huit feuilles et jusqu'à une hauteur de 15 cm);
- lin spontané (jusqu'à une hauteur de 15 cm);
- vergerette du Canada (jusqu'au stade de huit feuilles et jusqu'à une hauteur de 10 cm)◆;
- lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et jusqu'à une hauteur de 15 cm);
- petite herbe à poux (jusqu'au stade de six feuilles)◆;

- mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de six feuilles);
- érodium cicutaire (jusqu'au stade de huit feuilles).

Allégations de répression :

- kochia♦♦ (jusqu'au stade de huit feuilles);
- laiteron potager (jusqu'au stade de cinq feuilles);

♦y compris les biotypes résistants aux groupes 2 (herbicides qui inhibent l'activité de l'acétolactate synthase [ALS]) et 9 (glyphosate);  
 ♦♦infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes par m<sup>2</sup>; jusqu'à une hauteur de 15 cm).

### **Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

### **Évaluation de la valeur**

L'ajout d'allégations de suppression du dracocéphale d'Amérique, de l'échinochloa pied-de-coq, de la stellaire moyenne, du saponnaire des vaches, du lin spontané, de la vergerette du Canada, du lamier amplexicaule, de la petite herbe à poux, du mauve à feuilles rondes et de l'érodium cicutaire, ainsi que l'ajout d'allégations de répression du kochia et du laiteron potager par l'herbicide Prospect fournit aux producteurs un outil de gestion supplémentaire pour lutter contre ces mauvaises herbes dans diverses cultures indiquées sur l'étiquette.

Les données sur l'efficacité tirées des essais en champ et les justifications ont démontré qu'on peut prévoir une suppression ou une répression adéquate de toutes les douze herbes, conformément à la demande, lorsque l'herbicide Prospect est appliqué à raison de 0,333 L de produit par ha.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Prospect afin d'y inclure les allégations demandées sur l'étiquette du produit.

### **Références**

**Numéro de document de l'ARLA**    **Référence**

3230385  
3230387

2021, Value Rationale, DACO: 10.1.  
2021, Small Scale Trial Reports, Summary Table, Prospect Herbicide,  
DACO: 10.2.3.3, 10.3.1.

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9